

Fiche de poste

Conseiller Pédagogique du premier degré exerçant en circonscription

Circonscription de Cahors 2

Fonctions et missions du conseiller pédagogique du premier degré exerçant en circonscription

- Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 (B.O. n°30 du 23 juillet 2015)
- Décret n°2015-883 du 20 juillet 2015 portant modification du décret n°2008-775 du 30 juillet 2008

Le/la conseiller pédagogique est un(e) enseignant(e) du premier degré dont l'expertise pédagogique dans tous les domaines d'enseignement de l'école primaire est reconnue et validée par le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF). Il/elle sait faire preuve de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement. Il/elle aide les équipes à identifier les besoins des élèves et à construire des réponses pédagogiques adaptées.

Il/elle exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale dont il/elle est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription dont il/elle rend compte régulièrement en particulier dans son rapport d'activités remis en fin d'année scolaire.

Profil

Le poste est ouvert prioritairement aux enseignants titulaires d'un CAFIPEMF. Il est néanmoins ouvert aux candidats ou candidates qui s'engagent à se présenter au diplôme requis durant cette année.

Missions générales

A. Accompagnement pédagogique des enseignants du premier degré

- Le/la conseiller(ère) pédagogique assure l'accompagnement professionnel des enseignants et des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école. Il/elle les accompagne sur leur lieu d'exercice.
- Il/elle situe toujours son action au service d'une meilleure réussite scolaire de tous les élèves pour l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. À ce titre, il/elle est membre du pôle ressource en circonscription piloté par l'IEN
- Il/elle favorise la mutualisation et le travail en équipe des enseignants qu'il/elle accompagne dans l'appropriation des innovations et des résultats des recherches didactiques et pédagogiques.

B. Contribution à la formation initiale et continue des enseignants

- Il/elle assure le suivi et l'assistance aux enseignants débutants auprès desquels il/elle a un rôle important de conseil et d'appui.
- Le/la conseillère pédagogique concourt à l'organisation et à la conduite d'animations pédagogiques ainsi qu'à des actions de formation continue, dans le cadre des plans académiques et départementaux de formation des enseignants.
- Formateur/trice polyvalent (e), il fait bénéficier les enseignants des écoles maternelles et élémentaires de son expertise pédagogique. Par un regard objectif, son aide et ses conseils, il les amène à analyser leurs pratiques professionnelles.
- Ces actions visent à traiter des questions didactiques, pédagogiques ou organisationnelles des enseignements et de l'évaluation. Elles peuvent prendre la forme de regroupements à différentes échelles, en exploitant les possibilités offertes par les outils numériques, les parcours de formation à distance et la mutualisation des ressources pédagogiques visant à renforcer l'efficacité des pratiques d'enseignement.

- Il/elle participe à l'accompagnement des enseignants qui s'engagent dans la préparation de certifications professionnelles

C. Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative

- Enseignant(e) expert(e) et expérimenté(e), le/la conseiller (ère) pédagogique contribue à la mise en œuvre et à l'accompagnement des évolutions de la politique éducative ;
- Il/elle aide à la mise en œuvre de toute action visant à renforcer la réussite de tous les élèves, notamment en favorisant la continuité pédagogique et la cohérence des enseignements ;
- Il/elle contribue à la production de ressources pédagogiques à destination des enseignants, à l'échelle de la circonscription ou du département ;
- Le/la conseiller (ère) pédagogique peut participer à la conception de sujets d'examen, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément, à des groupes de travail départementaux, académiques, ou nationaux ;
- Il/elle prend part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la circonscription ou du département ;
- Dans le cadre des relations avec les partenaires de l'école, le/la conseiller pédagogique peut seconder l'IEN ou l'IA-Dasen pour des actions d'information ou de communication ;
- le/la conseiller (ère) pédagogique peut être amené (e) à représenter l'IEN (conseils écoles/collège, instances, instructions dans la famille).

Missions spécifiques selon la répartition définie par l'IEN :

- Le/la CPC est référent (e) d'une des deux disciplines fondamentales (mathématiques ou français) ;
- Il/elle est l'assistant de prévention de la circonscription (sécurité dans les écoles) ;
- Il/ elle porte un avis sur les dossiers de sorties scolaires ;
- Il/elle est référent EPS : agréments intervenants extérieurs, partenariats (USEP, Comités sportifs...) ;
- Il/elle coordonne la mise en œuvre des stages de Réussite ainsi que le dossier des services civiques ;
- Il/elle est responsable de tout dossier en lien avec la mission de CPC.

Conditions et organisation du service

Conformément à la circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015, le service du conseiller pédagogique en circonscription s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires (soit 1607 heures). Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire. La charge de travail dépasse donc le simple cadre des heures scolaires. Ce poste nécessite de la disponibilité.

Procédure à suivre pour candidater

Les personnes intéressées adressent leur candidature accompagnée d'un CV et de leur dernier rapport d'inspection ou compte-rendu du rendez-vous de carrière **au plus tard le lundi 4 juillet 2022** à l'Inspecteur de sa circonscription et au service du personnel drh46-gestcol@ac-toulouse.fr.

Contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant la fiche de poste, vous pouvez prendre l'attache de l'IEN de la circonscription Anne GIRAUD anne.giraud1@ac-toulouse.fr Tél. : 05 67 76 55 33